

Le Billet

De la Société Culturelle du Pays Castrais

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres
 Trésorier : J.P. Alary, rue Dom Pacifique Tixier, 81710 Saix
 Secrétaire : D. Serres, 4 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres
 Confection du Billet : Didier Serres
 Expédition du Billet : Marthe Viala

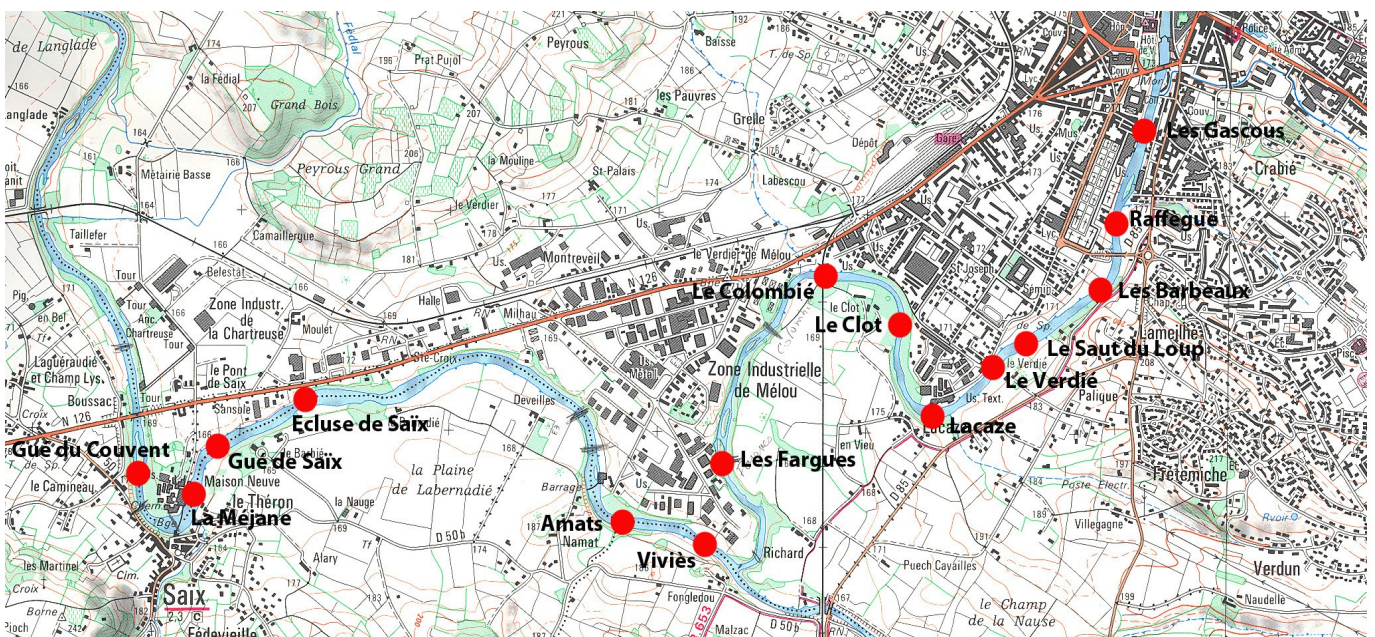
Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult 81100 Castres - Email : scpc@sfr.fr

Les gués sur l'Agout au XVII^e siècle

La rivière d'Agout telle que nous la connaissons aujourd'hui n'a rien de comparable à celle qui traverse Castres en 1670. C'est un canal navigable enjambé par le pont vieux et le pont neuf de Villegoudou. Une petite chaussée permet le fonctionnement du moulin situé à l'extrémité de la rue d'Empare. Les tanneries et chamoiseries occupent sa rive gauche et les *caussines* où sont traitées les peaux de mouton sont largement au-dessus du niveau de la rivière.

A cette époque les travaux du canal des Deux Mers ont déjà débuté mais le diocèse de Castres est toujours isolé. Dans le but de favoriser le commerce et d'ouvrir des débouchés notamment vers Toulouse mais surtout vers le port de Bordeaux M^{gr} Michel de Tuboeuf va entreprendre d'importants travaux pour rendre l'Agout navigable. Avant de débiter la construction d'écluses sur le cours de la rivière, de Castres à Saint-Sulpice, des vérifications sont réalisées par le sieur Ponce de Laferville, contrôleur des ouvrages royaux et publics dans la province du Languedoc, et par M^e Jean Louis Bessombes, avocat à la cour et syndic du diocèse de Castres. Un rapport est rédigé et c'est une partie de ce mémoire* que nous vous livrons :



« Le canal de la rivière d'Agout est fort beau et navigable, depuis la chaussée du moulin de Castres jusqu'au gué des Gascous à 200 toises** (390 m). Il y a cependant au-dessous de la chaussée, du côté de Villegoudou, deux rochers fixes qu'il faudra enlever pour rendre le port libre, facilement accessible de toutes parts et commode.

Pour remédier au gué des Gascous il faut faire une excavation de 50 toises (97,5 m) de longueur du côté de Castres et du côté de Villegoudou, élever une chaussée d'une étendue de 70 toises (136,5 m). A 200 toises (390 m) de ce gué, on en rencontre un autre qui porte le nom de Raffègue. Il faut creuser le rocher sur une longueur de 130 toises (253,5 m), une largeur de 6 (11,7 m) et une profondeur de 3 pieds (environ 90 cm).

Le gué des Barbeaux se présente ensuite. Une grande île s'est formée par des atterrissements. Il faut faire du côté de Villegoudou une chaussée de 50 toises (97,5 m) et creuser dans toute la longueur de l'île du côté de Castres.

Au Saut du Loup, il faut enlever un rocher qui a 10 toises (19,5 m) de longueur et creuser du côté de Castres. Le gué suivant est celui du Verdié, éloigné de 110 toises (214,5 m). Il est indispensable de faire une chaussée qui finisse au bout de l'île, dans une longueur de 20 toises (39 m). Elle devra être continuée par un éperon de 15 toises (29 m).

A Lacaze il y a une chaussée et un moulin appartenant à l'évêque. Il suffira de creuser en quelques endroits, et d'enlever les débris du château et cinq petits rochers. Du moulin à Lacaze, on devra construire une chaussée et une écluse. Les gués situés entre Castres et Lacaze peuvent être facilement diminués par l'élévation qui résulterait de cette construction.

A 230 toises (448,5 m) plus bas est le gué de Clot ; à 320 toises (624 m) de ce dernier, celui du Colombié et à 560 toises (1092 m) au-dessous, celui des Fargues. Les travaux sont toujours les mêmes : chaussées latérales, extraction des rochers et rétrécissement du lit. Des Fargues à l'embouchure du Thoré dans l'Agout il y a 330 toises (643,5 m). A ce point, se présente une île de 100 toises (195 m) de longueur, à côté de laquelle on peut creuser le canal sur la rive droite. On arrive ainsi jusqu'au gué de Viviès et à 120 toises (234 m) plus bas à celui des Amats. Ce dernier offre des difficultés que l'on ne peut résoudre que par une chaussée qui, en donnant une élévation plus considérable à l'eau, évite de grands travaux. A 1000 toises (1950 m) plus bas, est l'écluse de Saïx. Il existe un moulin du côté de Lavaur, et une écluse du côté de Castres. 150 toises (292,5 m) plus bas, se présente le gué de Saïx éloigné de 70 toises (136,5 m) de celui de la Méjane après lequel vient à 350 toises (682,5 m) le gué du couvent ainsi appelé à cause du voisinage de la Chartreuse..... »

La description continue ainsi jusqu'à Saint-Sulpice et ce mémoire de trente-deux pages se termine par le conseil de multiplier les écluses.

Les travaux ont été confiés à un nommé Gratian Ricome par un bail passé le 16 mai 1670 en présence de l'évêque de Castres, du syndic du diocèse et des consuls de la ville. En 1677 des contestations sont relevées de la part des riverains possédant des moulins, en particulier à Guitalens, Serviès et Magrin. Une proposition est faite de construire cinq nouveaux moulins sur cinq nouvelles chaussées.

Des travaux ont effectivement été réalisés, en particulier les écluses ; à certains endroits les rochers ont été enlevés ainsi que le sable. Sur la carte du diocèse de Castres de 1700, 23 écluses sont relevées. Aujourd'hui il ne reste rien de ces travaux sinon quelques vestiges.

Le rehaussement des chaussées, en particulier celle de Castres, la création de barrages en amont, ont modifié considérablement le lit de la rivière qui ne ressemble plus à un « petit canal » traversant la ville.

Par Geneviève Rey

* Mémoire paru dans la Revue de la Société Culturelle et Scientifique de Castres de 1859

** Une toise équivaut à environ 1.95 m

La Sté Culturelle du Pays Castrais vous souhaite de passer un excellent été et vous donne rendez-vous, pour la parution de son prochain Billet, fin septembre.

Bonne vacances à toutes et à tous.

----- ACTIVITÉS DU MOIS -----

CONFÉRENCES

Lundi 2 mai 2011 à 17h 30 – Maison des associations
en partenariat avec le CERAC

Julien Pech

archéologue, membre associé UMR 5608 TRACES de l'université Toulouse-Le Mirail

L'alimentation monastique au début du XVI^e siècle :

le cas des cordeliers de Castres

La fouille de sauvetage réalisée en 1989 sur le site de la sous-préfecture de Castres a permis la mise au jour d'un important dépotoir domestique en lien avec le couvent des cordeliers (actuel collège Jean Jaurès) tout proche. L'étude croisée de la céramique et des restes alimentaires qui en sont issus offre ainsi une opportunité unique de plonger dans le quotidien des franciscains castrais peu avant les troubles des guerres de religion (1562-1630).

Mardi 10 mai 2011 à 17h 30 – Bibliothèque municipale

Joël Bercaire (Archives départementales du Tarn)

Du consulat à la commune : une organisation collégiale depuis le XIII^e siècle

Dès le XIII^e siècle, siècle de mutation politique et sociale, se développe, dans le Midi de la France, une organisation collégiale prenant en charge les affaires de la communauté : ce sont les consulats. Nos communes actuelles en sont les héritières, mieux dessinées mais avec des attributions, et des problèmes, assez proches. Cette organisation ancienne, qu'il faut décrire, a investi le moindre village, avec des effets contradictoires.

FORMATIONS

Jeudi 5 Mai 2011 à 17 h 30 - Maison des associations : Cours de latin (D. Pacaud)

Lundi 16 Mai 2011 à 17 h 30 - Maison des associations : Atelier de paléographie (A. Vayssette)

Jeudi 19 Mai 2011 à 17 h 30 - Maison des associations : Cours de latin (D. Pacaud)

Sortie culturelle de printemps

Le jeudi 9 juin 2011

Le matin visite de l'observatoire de Castelfranc et de l'église de Ruffis.

Déjeuner à midi au restaurant bibliothèque de Saint-Pierre de Trivisy.

L'après midi visite du château de Lacaze et de l'église de Saint-Jean Del Frech

Pour les modalités d'inscription voir le dépliant joint à cet envoi
ou contacter M. Emile Farenc au 05 63 35 47 06

La Société culturelle récompensée



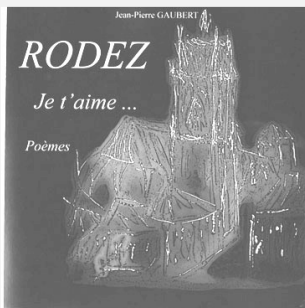
L'Académie des Jeux Floraux vient d'accorder à la Société culturelle une médaille d'argent pour le dernier ouvrage qu'elle a publié :

Etudes historiques sur Castres et sa région

regroupant des travaux réalisés par son ancien président, le docteur Pierre Chabbert (1924-1981).

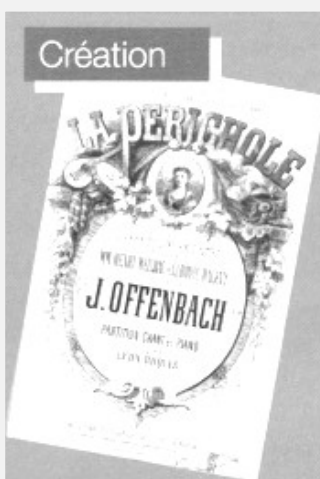
Cette distinction récompense d'une part la qualité de l'œuvre du docteur Chabbert, dont les études restent toujours d'actualité, d'autre part l'initiative prise par la Société culturelle d'en publier une sélection.

Elle sera remise à Toulouse en séance solennelle le mardi 3 mai à 16 heures, dans la salle des Illustres du Capitole.



Un nouveau livre de poèmes signé Jean Pierre Gaubert consacré à sa ville natale : RODEZ.

En vente chez l'auteur 25 rue des Monges (05 63 59 19 95) ou « A la Ville du Puy » 5 rue de l'Hôtel de Ville au prix de 20€ (frais de port en sus)

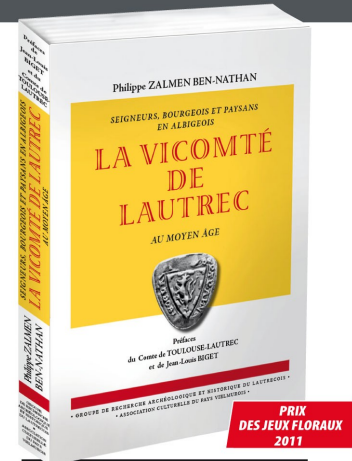


La Périchole

Les 7, 8 et 10 mai, les *Compagnons du Théâtre* présenteront sur la scène du théâtre municipal leur spectacle lyrique *La Périchole*, d'après l'œuvre d'Offenbach. Intrigues humoristiques, imbroglios et grands airs de l'opéra-bouffe seront au rendez-vous !

Philippe Zalmen Ben-Nathan sera présent le jeudi 5 mai à la Librairie SILOË à partir de 16 heures pour dédicacer son ouvrage sur la Vicomté de Lautrec.

L'AUTEUR DEDICACE



LIBRAIRIE SILOË
CASTRES
le jeudi 5 mai 2011 à 16 h.

Viennent de paraître

Jean Claude NOGARET

(pseudonyme d'un castrais connu jadis dans la vie juridique et sociale)

Né entre Sidobre et Montagne Noire il est toujours, au retour de ses voyages, revenu aux bords de l'Agout pour retrouver les réalités professionnelles et sociales (l'inspiration poétique ? C'est au lecteur d'apprécier).

- **Elégies polémiques**
- **Copeaux (I et II)**
- **Apophtegmes**

Ces trois recueils sont en vente dans les librairies de la ville et également chez Didier Serres « A la Ville du Puy » 5 rue de l'Hôtel de Ville.

Sortie C.E.R.A.C.

Le C.E.R.A.C. organise, le samedi 14 mai 2011, une sortie pédestre sur le « Circuit des bornes des Chartreux » à Castres et vous y invite.

Rendez-vous au C.E.R.A.C. à Gourjade à 14 h 30 muni de chaussures adéquates pour la marche.